

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/034

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 25 mai 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Françoise THOMAS, Mariia CARENINI, Jeremy CONRAD-PICKLES, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : Nadine ZILBER

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent GRILLON

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX PERMANENTS

Monsieur le Maire expose.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53,
VU le budget communal,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer, d'établir et de modifier par délibération, le tableau des effectifs de sa collectivité.

CONSIDERANT les nécessités des services, les avancements de grade, les mouvements de personnel,

CONSIDERANT qu'il est important d'assurer la continuité d'un service municipal efficient,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer un poste d'attaché territorial pour permettre le recrutement d'une nouvelle secrétaire générale afin de pourvoir au remplacement de Madame Marie-Odile PEREIRA, rédacteur principal 1^{ère} classe, qui a fait valoir ses droits à la retraite,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe afin de pourvoir de Madame Valérie DEVILLE, adjointe administrative, qui a obtenu sa mutation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents ;

- **ADOPTE** le tableau des emplois annexé à la présente délibération avec application immédiate ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés ou en cours de nomination dans les emplois sont inscrits au budget - chapitre 12 ;
- **DIT QUE** sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

- **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christian BREUZA

Secrétaire de séance
Laurent GRILLON



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Transmis au représentant de l'Etat le :

Date de publication

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS PLEIN

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	POSTES A OUVRIR	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
ATTACHE TERRITORIAL	A	0	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	0	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	1	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE				
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	1 1	0 0	1 1
FILIERE POLICE				
AGENT DE POLICE MUNICIPALE	C	1	0	0

Vu pour être annexé
 à la Délibération n° D. 2026/034 du 5 juin 2026
 Christian BREUZA
 Maire de NERNIER

